...ment, il était décidé que le gouvernement rapporte, qu'il y a deux ans il était décidé une motion de censuration des ministres de l'Eau et que M. Waldeck Rousseau n'y...

Il ne faut pas jeter à la démocratie cet en clérical qu'on appelle le Radical (Rires). En la faisant, les ministres n'ont d'autre but que de défendre leurs portefeuilles.

REJET DE L'ADDITION HOLTZ

L'addition de M. Holtz est repoussée par **351** voix contre **146**.

Addition Gauthier de Clagny

M. Gauthier de Clagny propose l'addition suivante : « Rien ne modifie le Concordat ».

C'est, dit-il, la conséquence logique du vote précédent, puisque M. Waldeck Rousseau a prononcé ces discours qui n'apparaît pas désavoué un ministre de la Réparation et qui serait pare clerical à ceux de l'ennemi. Il faut dire nettement qu'on veut maintenir le Concordat.

Aujourd'hui la loi sur les associations peut être considérée comme voilée.

La Chambre a décidé qu'elle ne voulait pas séparer les Eglises de l'Etat. Il en reste plus qu'à affirmer l'est d'après la majorité de cette Chambre qui veut maintenir le Concordat.

Rejet de l'addition Gauthier de Clagny

L'adjonction proposée par M. Gauthier de Clagny donne lieu à pointage.

Après pointage, l'adjonction est repoussée par **264** voix contre **246**. (Rires et exclamations ironiques sur divers bancs).

M. Castellin constate que la Chambre n'a plus de politique.

M. Millevoye, dans un long discours, déclare qu'il relève contre l'ensemble.

M. Caraudd en félicite de ce que la majorité est résolue à demander au gouvernement de dénoncer le Concordat (Exclamations au centre).

Vote de l'ensemble

L'ensemble de l'ordre du jour est mis aux voix au milieu d'une grande agitation.

L'ensemble est voté par **310** contre **110**.

La séance levée à 7 heures 45, est renvoyée à demain 2 heures, pour la discussion générale de la loi sur les associations.

Election législative

BASSES ALPES

ARRONDISSEMENT DE SISTERON

Inscrit : 0.433 — Votants : 4.546.

MM. Gustave-Adolphe Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, rad. soc. . . . 2.020 voix
Félix Thiebine, m. de Sist. rép. 1.884 —
Louis Tissier, rad. soc. . . . 002 —
(Ballottage)

Il n'agit de remplacer M. Isidore Robert, radical, décédé le 12 décembre dernier, et qui avait été élu pour la première fois, en 1898, au scrutin de ballottage, par 2.008 voix contre 1.876 au comte d'Hugues, député sortant, conservateur.

Un fort Chabrol à Troyes

Troyes, 14 janvier. — Un nommé Coquard, âgé de 60 ans, rentré de justice, avait été surpris jeudi matin en train de voler des choux dans les jardins de Saint-Andre, village des environs de Troyes. Le marcher lui envoya un coup de fusil. Quelque blessé, le malfaiteur s'enfuit.

Quand samedi on vint pour l'arrêter, Coquard s'était barricadé dans sa maison, après avoir **se pourvoir abondamment de munitions et de vivres. Armé d'un fusil à deux coups, d'une carabine et d'un revolver, il tira sans l'atteindre sur le procureur de la République.**

Deux curieux, M. Ragon, charbonnier, et Mme Charles furent hessés samedi par une décharge de Coquard, qui a la main droite dont l'annulaire fut enlevé, l'autre au moliet droit.

Le siège de la maison dure toute la nuit sans incident. Dimanche, à trois heures de l'après-midi, M. Weeilly, chef de la gendarmerie, a essayé de parlementer avec l'assiégé, mais lorsqu'il fut arrivé devant la porte, Coquard, de son grenier, le mit en joupe de la tuer.

Deux courageux citoyens, MM. Dorey et Ragon, protégés par une escoude de chasseurs à pied, tentent en joue les issues de la maison, tout allée chercher le cadavre de M. Weeilly.

On ne sait encore comment on pourra s'emparer de l'assiégé.

Coquard ne donne plus signe de vie

Troyes, 14 janvier. — Coquard n'a pas paru dans la journée.

Les nonnettes de la porte de sa maison sont restées dans la même situation où elles étaient hier, de sorte que l'on se demande si le meurtrier ne s'est pas fait justice ou encore s'il n'a pas réussi à s'échapper.

Un fait semble confirmer l'hypothèse de la fuite.

Le chien de Coquard a détérioré aujourd'hui à Saint-André, où habite M. Hémard, a qui le casseur de pierres avait volé des choux et qui lui avait tiré un coup de fusil.

On suppose que Coquard aurait enfui à Saint-André avec le dessin de se venger de M. Hémard.

Aussi la demeure de ce dernier est-elle étroitement surveillée.

Le soir, le commandant Driant s'est rapporté de la maison et a tiré trois coups de fusil de chasse dans la porte vitrée. Coquard ne s'est pas montré.

Une surveillance rigoureuse sera exercée cette nuit autour de la maison.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

Dépêche de lord Kitchener

Plusieurs engagements. — Les Boers renégats fusillés sur l'ordre de Dewet

Londres, 14 janvier. — Le Vieux Chêne annonce que la dépêche suivante — *officielle* — qu'il vient de recevoir de Kitchener.

Prétoria, 13 janvier, 9 h. 25, matin. — On...
...lorsque 200 Boers cherchent à traverser, hier matin, la voie ferrée entre Zurfontein et Kaalfontein et ont attaqué ces deux postes. Ils ont été repoussés et poursuivis par la brigade de cavalerie de Knox, venue d'Emmafontein. Deux Boers ont été tués et laissés sur le champ de bataille ; on en a vu tomber plusieurs autres.

Un détachement a été fait prisonnier. Nos pertes ont été de deux hommes tués et quatre hommes blessés.

Zeeruis a été attaqué le 7 par les Boers, mais ces derniers ont été repoussés. Leurs pertes sont inconnues ; nos pertes à nous sont de six hommes blessés.

Gordon a pu mener ont eu des engagements avec l'ennemi au nord de Krugersdorp. Deux Boers ont été tués et deux fourgons ont été capturés.

Bogs a également eu un engagement avec l'ennemi près de Senekal.

Le commandant Dupree et huit Boers ont été tués. Nous n'avons subi aucune perte.

Trois agents du comité sont la part ont été faits prisonniers et amenés au laager de Dewet, près de Lindley, le 10.

Un d'entre eux, qui était sujet anglais, a été fusillé par ordre de Dewet ; les deux autres, qui étaient deux Burghers, ont été fusillés sur l'ordre de Dewet.

KITCHENER.

Nous prions nos correspondants et toutes les personnes qui ont des communications à nous adresser de vouloir bien n'écrire que sur le recto du feuillet.

Chronique Régionale

LA TERRIBLE CATASTROPHE de Lourches

Quatre morts — Un blessé grave — Dix blessés

(Nouveaux détails)

Voici des renseignements sur la terrible catastrophe que nous avons signalée hier.

La catastrophe

Dimanche à six heures du matin, à la fosse La Neuville, de Douchy, au moment de la remonte des ouvriers de la coupe du soir quinzet ouvriers se trouvaient dans la troisième cage ; 5 de l'étage supérieur, 5 du milieu et 5 de l'étage inférieur.

Parvant de l'accrochage du fond à 550 mètres la cage remonta normalement jusqu'à 420 mètres. A cette distance, le mécanicien Louis Bavet, 41 ans, tromoé dit-on par un jet de vapeur provenant d'un tuyau purgeur, donna à la machine une nouvelle impulsion.

La cage remonta avec une vitesse vertigineuse et vint heurter aux molettes.

Il en résulta un choc violent. Huit des ouvriers furent projetés hors de la cage. M. Augste Holte, 59 ans, fut assez heureux de pouvoir s'accrocher aux barres formant le montage et resta suspendu pendant dix minutes. Deux autres furent saisis dans leur chute par M. Alfred Sergent, âgé de 26 ans, qui les maintint **au-dessus de l'abîme. M. Emile Bédin, 41 ans, fit projeté sur le toit de la machine, à 10 mètres de hauteur et reçut de graves blessures.**

Enfin quatre ouvriers furent précipités dans le puits profond, comme nous l'avons dit, de 550 mètres.

Aux cris poussés par les malheureux, on accourut ; un service de secours fut organisé, on dégagea de leur position situation les mineurs non tombés, à qui des soins immédiats furent donnés.

Le mineur qui avait été projeté sur la toiture fut relevé en piteux état. Malgre ses graves blessures, on ne désespère pas de le sauver.

Les victimes

Le bruit de la catastrophe s'était rapidement répandu dans le village et on accourut pour porter secours, sous la direction de M. Dombre, directeur de la Compagnie, MM. Deverne, Molles, etc.

On constata d'abord quels étaient les quatre malheureux qui venaient d'être précipités au fond. Voici leurs noms :

Charles Hérault, 36 ans, marié, avec trois enfants ;

Edouard François, 31 ans, marié, avec deux enfants ;

Gustave Guingand, 24 ans, célibataire ;

Joseph Brasseur, 21 ans, célibataire.

Quand un mineur qui est tombe sur la toiture et qui a été grièvement blessé, c'est Emile Beudin, 41 ans, marié, avec deux enfants. Il porte à la tête une plaie profonde qui présente un caractère de gravité sérieuse ; il a de plus une épaule fracturée et deux côtes cassées.

Les dix autres mineurs qui se trouvaient dans la cage avaient tous été blessés, plus ou moins sérieusement, il y avait tous pu néanmoins regagner leur domicile.

Les secours

Une minutieuse visite du puits fut faite par les sauveteurs, mais à six heures du soir, on n'avait encore retrouvé à l'accrochage de 550 mètres, aucun corps sans tête, sans jambes et sans bras.

Les autres cadavres étant introuvables on dut vider le bougnou, c'est-à-dire le fonds du puits sonde d'une profondeur d'eau de quinze mètres. Des digues furent d'abord élevées dans les accrochages pour arrêter l'écoulement des eaux. Puis des pompes furent mises en batterie pour l'assèchement du bougnou.

Les victimes furent retrouvées lundi matin dans un état effroyable.

Les cadavres étaient littéralement déchiquetés.

Des cercueils furent rapidement construits pour recueillir les débris humains.

Lundi à 4 heures 12 de l'après-midi, les restes de Joseph Brasseur furent reconduits par la voiture d'ambulance au domicile des parents de la victime, à la Roquetterie.

A 5 heures et 5 h. 1/2 on transportait à leur maison respective les débris des trois autres victimes.

L'enquête

Dimanche après-midi MM. Coulère, procureur de la République, Gobert, juge d'instruction, Milleteau, sous-préfet, Moly, capitaine de gendarmerie, Léon, ingénieur des mines se sont rendus à Lourches pour ouvrir une enquête judiciaire et administrative.

Il s'agit d'établir les responsabilités, ce qui ne sera guère difficile, hélas, hélas, malheureusement **ce qui n'est malheureusement produit pour** Aniche, les infortunées victimes n'emporteront pas leur secret avec elles dans la tombe. Il reste encore témoins certaines qui recueillent jeter un peu de lumière sur l'origine de cette catastrophe à laquelle on ont malheureusement assisté.

M. Minteau est venu témoigner aux consolations aux familles des victimes, à qui il a exprimé les condoléances de l'administration.

Les magistrats ont continué leur enquête dans l'après-midi de lundi.

Le mécanicien

L'ouvrier mécanicien qui faisait manœuvrer la cage remonte, dans l'atrous du, Louis Bavet, est âgé de 41 ans. Il est au service de la Compagnie depuis 15 ans. C'est un employé modèle, en qui les chefs ont toute confiance ; jamais à ses ordres, il n'a jamais été objet de moindre reproche. Très au courant de la manœuvre de son machine, il n'a rien relevé qui pût expliquer son accident.

A l'aspect de l'effroyable accident qui s'était produit sous ses yeux, M. Bavet, fou de douleur, s'affaissa lacrée. On dut le transporter chez lui et il lui prodigua des soins énergiques pour le rappeler à la vie.

L'impression

La tristesse est générale à Lourches, à Roubaix, à Douchy, où habitent les blessés et les familles des blessés.

Cette tristesse s'est d'ailleurs étendue à Denain, où justement avait lieu, le soir même, un grand concert de bienfaisance, donné aux sous les auspices de la municipalité, au profit des victimes de la catastrophe d'Aniche.

Les funérailles

Les funérailles de Joseph Brasseur auront lieu aujourd'hui mardi, à 3 heures de l'après-midi. Celles de Hérant, Guingand et François sont fixées à mercredi matin, à 10 heures.

Accident évitable

L'effroyable accident qui met encore une fois en deuil le pays minier aurait pu être évité si la Compagnie de Douchy avait installé dans ses mines le système d'après lequel M. Bassemans, directeur des mines de Lens et que nous avons décrit lors du voyage de M. Mitterand dans le Pas-de-Calais.

L'expérience a été faite sous les yeux du Ministre. Au moment où la cage était en marche le mécanicien s'abandonne son poste et automatiquement la montée s'est interrompue. Les « moulets » de l'ingénieur sont impossibles maintenant aux mines de Lens. Le Gouvernement ne pourrait-il ordonner aux autres compagnies de procéder à cette installation préservatrice dans toutes leurs fosses ?

RENCONTRE DE 2 LOCOMOTIVES

entre Lens et Liévin

UN CHAUFFEUR TUÉ

Lundi matin, vers sept heures un quart, un employé du bureau central des tramways de Lens à Pérenet téléphonait du dépôt de Lens à la gare précédente depuis peu à la direction de la gare de Liévin. Informant que deux locomotives allaient être mises en route pour se rendre à Liévin et, en même temps, l'invitant à ne pas mettre un train sur la voie avant le passage des deux locomotives.

La directrice de la gare de Liévin, qui prétend n'avoir pas compris cet ordre, expédie un train de voyageurs dans la direction de Lens. Celui-ci rencontra, à environ 200 mètres du dépôt, la première locomotive, laquelle, pour éviter un accident, était arrêtée ; le mécanicien du train de voyageurs, prévenu par les signaux, fit de même.

Quelques secondes après, à une vitesse assez grande, arriva la seconde locomotive annoncée, le mécanicien, le brouillard étant très intense, ne remarqua pas que la voie n'était pas libre, il alla heurter la locomotive qui l'avait précédée.

Il se produisit un choc violent et le chauffeur de la locomotive sortie seconde du dépôt, Louis Bouton, 21 ans, fut projeté contre le foyer et relève ayant le crâne brisé. Il expira quelques heures après.

Cet accident a produit une vive impression en ville.

COURAGE NATIONALISTE

à Bermerain

Un malheureux aliéné venant de Libourne (Gironde) est descendu du chemin de fer, à Anzres, sans billet et s'est rendu dans la commune de Bermerain où il s'est livré à des excentricités.

Ne comprenant pas le langage incohérent de cet infortuné, les habitants de la commune le prirent pour un allemand qui venait espionner !! Quelques nationalistes se mirent à frapper ce malheureux sans défense qui eut bientôt le visage en bouillie.

Une de ces boules voulait le faire tuer parce qu'il ne comprenait pas ... Le Gendarme venait rengorgeant les Français chez eux ! On n'aida pas jusqu'à, mais le pauvre fou fut ligotté et jeté dans la chambre de sûreté, dont la porte fut gardée par trois pompiers, armés de fusils.

Que deux heures plus tard, le père de l'aliéné venait le réclamer, le décharge que son fils qu'il avait dû payer le billet de rentrées avait fui avec une somme beaucoup plus importante.

Le parquet, saisi des actes de lâches violences auxquels cet aliénéhéros se sont livrés sur un homme sans défense a chargé la gendarmerie d'ouvrir une enquête.

Le régime des boissons

A la suite d'une réclamation émanant d'un groupe de débitants de vins, M. Cuinaux a demandé des renseignements aux directeurs départ. pour savoir si les délais accordés sont suffisants et s'ils ne devraient pas être étendus.

Ces délais seraient accordés aux débitants dont la situation offrirait des garanties suffisantes.

LES GRÈVES

A DOUAI

A L'USINE BRÉGUET

Après une entrevue de la délégation des grévistes avec M. Alard, sénateur-préf. il y eut une réunion où le président du syndicat rendit compte de cette entrevue aux ouvriers.

La continuation de la grève fut voteé par 58 voix contre 53.

La même négation se rendit ensuite chez le directeur de l'usine. Cette nouvelle entrevue n'a rien changé à la situation.

A CALAIS

L'« Emancipation » et le P. O. F.

Nous avons succinctement fait connaître dimanche la décision prise par la P. O. F. (fédération du Nord) à la suite de l'enquête de M. Samson, *adjoint au maire de Lille, sur l'attitude du syndicat : L'Emancipation*. Voici à titre documentaire, le texte officiel de cette décision :

Lille, le 9 janvier 1901.

La Fédération du N. du P. O. F., communiste, a pris, dans les mesures prises dans la grève qui fait rage en ce moment dans la grève qui fait rage en ce moment dans la grève qui fait rage en ce moment